

BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

Conformément à l'article 35 du Règlement Général de la BRVM, à l'Instruction N°5 de la BRVM relative à l'animation du marché et à la circulaire N°004-2010 du CREPMF relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA,

1. SGI ANIMATRICE DE LA VALEUR COTEE

Nom SGI : SBIF
 Siège social : Avenue JOHN KENNEDY
 Adresse : 01 BP 5394 Ouagadougou.
 Téléphone : 25 33 04 91/92
 Télécopieur : 25 33 04 90
 ANB : Burkina Faso
 Nom & prénoms du Représentant légal : Alexis LOURGO
 Fonction du Représentant légal : Directeur Général
 Email : sbif@fasonet.bf

2. VALEUR ANIMEE

Dénomination : ONATEL BF
 Symbole : ONTBF
 Siège social : Ouagadougou.
 Téléphone : 25 33 40 01
 Télécopie : 25 31 03 31
 Email : relation.investisseurs@onatel.bf

3. CLAUSES DE L'ANIMATION

Nom & prénoms du négociateur spécialiste : Gisèle COLGO		
Date de signature du contrat : 14/04/2009	Contrat renouvelé ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Durée du contrat : 1 an	Combien de fois : Par tacite reconduction.	Date du dernier renouvellement : 14/04/2014
Quantité minimale de titres garantie (QMG) : 10 <i>(la QMG ne peut pas être inférieure à 10 titres)</i>		
Ecart de cours proposé : plus ou moins 7.5%		
Compte DCBR utilisé : 10184		

4. POINT SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

	31/12/2014	30/06/2014	variation	
			En volume/valeur	%
Nombre de titres	4230	4230	0	0
Montant en espèces (F CFA)	6 979 572	7 056 394	-76 822	-1.08

Le soussigné certifie que les informations contenues dans ce présent bilan sont complètes et conformes à la réalité.

Fait à Ouagadougou, le 12/01/2015

Signature et cachet
 (du déclarant ou son Représentant légal)



NB : Ce document doit être produit au plus tard le 15 du mois suivant la fin de chaque semestre.